

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS : Par an... Six mois... Trois mois...

Le prix des Abonnements est payable d'avance... Toute réclamation...

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS : Annonces... Réclames... Faits divers...

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal...

19 NOVEMBRE 1876.

Une circulaire ministérielle.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets, pour être communiqués par eux à tous les maires, une circulaire assez importante relative à la situation des maires récemment élus, en vertu de la nouvelle loi municipale.

Disons tout d'abord, que cette circulaire est remplie de bonnes intentions, comme nous nous plaisions à croire que le sont tous les actes de M. le ministre de l'intérieur; mais elle laisse percer de vives préoccupations, et peut-être même, des inquiétudes quant à l'application du nouveau régime municipal.

Nous aurions bien un peu le droit de penser que le ton général de la circulaire ne révèle pas un contentement parfait; on serait tenté de croire que les résultats des élections de municipalités, n'ont pas été tels que l'espéraient les républicains; mais passons. Ce que nous trouvons de plus grave dans la circulaire ministérielle, c'est que le soin pris par le ministre de prévoir, de prévenir les abus et les conflits est la critique la plus sévère qui ait encore été faite de la loi. Elle n'est pas comminatoire précisément à l'égard des nouveaux fonctionnaires élus, mais elle indique tout au moins des sentiments de défiance envers eux.

Le ministre, en effet, parle des maires, ou plutôt parle aux maires, un véritable langage de ministre public, réclamant devant un tribunal, l'application stricte de la loi; et pour joindre l'exemple au précepte, il affecte de répéter que les maires sont des fonctionnaires, soumis aux règles de la hiérarchie, et il leur parle comme un général, un peu brusque, ferait à des simples troupiers, à des volontaires d'un an.

Que vous soyez élus par le suffrage universel, ou que vous soyez nommés par le pouvoir exécutif, leur dit-il, votre fonction reste la même, et l'origine de votre autorité n'en modifie pas les charges et les devoirs; elle les augmenterait plutôt.

Le ministre parle d'or, quand il dit : « le magistrat élu ne doit pas connaître d'adversaires dans l'exercice de ses fonctions. » Est-ce à dire que s'il n'avait pas été nommé par l'élection, le magistrat municipal eût pu se donner la satisfaction d'exercer son pouvoir au profit exclusif de ses amis? Non, sans doute, il a voulu formuler une règle de conduite, recommander l'impartialité comme le premier des devoirs. La forme n'est pas heureuse, mais l'intention est bonne.

La circulaire se termine par une déclaration, nous ne dirons pas brutale, mais brusque, contre les maires qui seraient tentés de ne pas se soumettre à toutes les obligations de bons, honnêtes et zélés fonctionnaires. Ce qui a fait dire à un de ses amis, qui venait d'achever la lecture de ce document : Ce n'est pas une circulaire, c'est un réquisitoire.

ALEXANDRE WATTEAU.

Affaire du Sommerard

La Correspondance Havas publie les trois lettres qu'on va lire, échangées entre le duc Decazes et M. Washburne, ministre des Etats-Unis à Paris, relativement à l'affaire Du Sommerard. On remarquera que la dernière lettre de M. Washburne au duc Decazes, en date du 31 octobre, clôt d'une façon fort heureuse, ce regrettable incident.

Je ne puis mieux vous exprimer, mon cher ministre, ma propre appréciation sur ce que vous avez fait en cette circonstance qu'en portant à votre connaissance la dépêche officielle que j'ai envoyée aujourd'hui à M. Fish.

C'est pour moi un grand plaisir de vous apporter le témoignage de la promptitude de M. Fish en cette affaire. Je suis certain que vous serez heureux de l'esprit de cette lettre à moi adressée et si amicale pour les Etats-Unis. Ce sentiment sera particulièrement confirmé en votre esprit quand j'aurai ajouté que la tenonerie est pleinement conforme aux sentiments cordiaux qu'il a toujours exprimés pour notre pays et aux relations officielles et privées si agréables et excellentes qui n'ont cessé d'exister entre nous.

« Signé : WASHBURNE. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 novembre

Présidence de M. Jules Grévy. La séance est ouverte à 2 h. 1/2. La Chambre continue la discussion du budget de l'Algérie.

M. Lockroy adresse à M. le ministre de l'intérieur une question relative à une réunion privée qui devait avoir lieu le 21 courant et qui a été interdite par le Préfet de police.

L'orateur rappelle sa proposition tendant à enlever à la préfecture de police la surveillance des associations syndicales et fait ressortir le calme qui a régné au Congrès ouvrier.

M. de Marcère répond qu'il a en effet refusé d'autoriser la réunion projetée. Le ministre ajoute qu'il importe que les réunions syndicales ne perdent pas leur caractère professionnel et ne devienne pas une politique.

Il déclare que les chambres syndicales se sont mises hors du droit en faisant des élections sans autorisation. On ne peut, dit en outre M. de Marcère, autoriser la formation de petits parlements qui deviendraient des éléments d'anarchie.

La République, c'est la loi; il faut qu'elle soit partout et toujours appliquée. M. Lockroy réplique que l'interdiction de la réunion a été arbitraire.

La Chambre passe ensuite à la discussion du budget de la justice. M. Talandier se plaint du maintien de certaines lois et déclare que l'égalité devant la loi n'existe pas en France.

M. Dufaure répond que la Chambre est saisie d'un projet de réforme des lois sur la presse et que ces lois doivent, en attendant la réforme, être observées avec impartialité.

Le lendemain, j'ai envoyé par le télégraphe à M. Fish le texte de la note publiée dans le Journal officiel d'hier; je lui ai communiqué de même, dès qu'elle a paru, la lettre de désaveu écrite par M. Du Sommerard. Dès que j'ai reçu votre lettre d'aujourd'hui, je n'ai pas perdu un moment pour le télégraphier in extenso à mon gouvernement.

Je ne puis mieux vous exprimer, mon cher ministre, ma propre appréciation sur ce que vous avez fait en cette circonstance qu'en portant à votre connaissance la dépêche officielle que j'ai envoyée aujourd'hui à M. Fish.

« Signé : WASHBURNE. »

LETRE DE PARIS

Paris, le 18 novembre 1876. Dans toute la presse qui n'est pas inféodée aux rancunes républicaines et radicales, il y a un hommage unanime rendu à la dignité, à la fermeté et au talent avec lesquels le comte de Demainville a défendu son élection.

Après le comte de Demainville, vous remarquerez que ces républicains et radicaux, bien dignes de leur origine, éprouvent un instinct naturel à éloigner d'eux, les caractères et les talents qui contrastent avec les bassesses démocratiques. Mais, Dieu merci, toutes les populations, dans notre France, ne sont pas dominées par cette haine bestiale de destructions morales et intellectuelles.

Electeurs d'Avignon, vous ferez à cette majorité républicaine et radicale, une réponse digne de vous, en ratifiant la confiance si éloquentement exprimée par votre député dans la péroraison de son discours, noble langage que je reproduis d'après le Journal Officiel :

Tel je me suis montré aux élections du 20 février, tel on me verra à celles qui suivront votre vote, et si vous étouffez sous l'enquête la grande voix du peuple qui a parlé si haut dans l'arrondissement d'Avignon, vous pouvez être assuré qu'elle se fera entendre de nouveau. (Applaudissements à droite.) L'énergie et la persistance de mes amis me ramèneront sans doute dans cette enceinte, et j'y reviendrai la conscience nette et le front haut, comme j'y suis venu une première fois, messieurs, et comme je vais en sortir, si telle est votre décision. (Applaudissements répétés à droite.)

L'orateur en descendant de la tribune reçoit les félicitations de ses amis. Depuis quelques jours, plusieurs feuilles étrangères notamment inspirées par les radicaux poussent, dans leurs correspondances, le maréchal à prendre l'initiative d'une révision constitutionnelle, sont prêtes de mieux définir les droits du Sénat.

Mon collaborateur à Versailles m'écrit que les deux nouvelles élections des sénateurs inamovibles vont dépendre du parti que prendront les membres du groupe constitutionnel, présidé par M. Lavergne, groupe qui, tout en se disant conservateur, n'a jamais servi qu'à faire la courte échelle aux gauches.

Il y a quelques jours, leur dit-il, en allant lever mes pièges le long de la rivière des Trois-Cigognes, qui est à cinq journées de marche d'ici, je remarquai des pistes qui me parurent suspectes. Je ne fus pas longtemps à savoir qu'elles avaient été faites par une troupe d'Indiens composée d'une centaine d'hommes; je ne tardai pas à les joindre, et, caché dans les branches d'un chêne acajou, je les vis passer devant moi. Chose étrange et contraire aux habitudes des Peaux-Rouges, ils n'appartenaient pas tous à la même tribu, il y en avait de quatre ou cinq nations différentes. J'en reconnus un certain nombre : c'étaient les plus audacieux voleurs et les plus féroces bandits de la Prairie.

« Il était évident qu'une pareille réunion de misérables ne pouvait avoir que de mauvais desseins. Je les ai suivis pour découvrir leurs projets et, les faire échouer si c'était possible. Hier soir ils ont campé à quatre lieues d'ici, puis vers le milieu de la nuit ils se sont remis en route, se dirigeant vers la colonie; c'est à vous qu'ils en veulent. »

Ma première pensée avait été d'attendre la nuit prochaine pour vous prévenir, mais il est déjà trop tard; plusieurs indices me font croire que l'attaque aura lieu dans la journée. Malgré les précautions que j'ai prises, je suis certain d'avoir été aperçu par leurs éclaireurs, et, vous sachant avertis, ils ont tout intérêt à ne pas vous laisser le

Les chapitres 1 à 6 sont adoptés. M. le garde des sceaux déclare qu'il n'accepte pas la réduction de 30,000 fr. demandée sur le chap. 8 (Tribunaux de 1<sup>re</sup> instance).

Après une réplique de M. Lepère, le chap. 8 avec réduction de 30,000 fr. est mis aux voix et à la majorité de 262 voix contre 168 sur 430 votants, n'est pas adopté.

M. Rameau dépose une proposition abrogeant la loi du 31 décembre 1872 en ce qui concerne le chemin de fer parlementaire de Versailles.

M. Levêque dépose une proposition concernant les bouilleurs de crus. Le chapitre 8 du gouvernement est adopté, ainsi que les chap. 9 et 10. Sur le chap. 11, M. Dufaure combat une réduction de 30,000 fr. sur les justices de paix.

Le chiffre du gouvernement est adopté. Les chap. 12 et 16 sont adoptés. La séance est levée à 6 h. 1/4.

ETRANGER

On nous écrit de Constantinople, 10 novembre : « La situation est toujours tendue. On se tromperait étrangement en croyant que la discussion du projet de conférence mis sur le tapis par l'Angleterre, ait déjà amené un résultat pratique. On discute plus que jamais la question de participation de la Turquie à la conférence. Le général Ignatieff fait valoir que l'admission d'un délégué de la Turquie à la conférence doit nécessairement entraîner celle de délégués de la Serbie, du Monténégro, de l'Herzégovine et de la Bosnie. Mais la Porte ne peut pas consentir à voir figurer à la même table les représentants des deux principautés et ceux de ses sujets. »

Dans l'intérêt de sa propre dignité, il serait préférable de laisser régler les différends par les puissances médiatrices seules et sans sa participation. Le général Ignatieff s'en réfère également à la note-circulaire de la Porte dans laquelle celle-ci déclare s'en rapporter à la médiation des puissances... »

Lors même qu'on arriverait, ce qui est fort possible, à une entente sur la question de la conférence, la grande, l'immense difficulté sera de parvenir à s'entendre sur la question des réformes à introduire. L'expérience du passé ne permet plus aux puissances de se contenter de promesses; on doit réclamer des garanties pour l'exécution immédiate de ces réformes. Les plaintes, sur l'inactivité du gouvernement turc, sont générales. Le grand

temps de vous préparer à les recevoir. Nous devons donc nous attendre à les voir apparaître d'un moment à l'autre. Hâtez-vous de faire rentrer les bestiaux, puis on lèvera le pont; pendant que deux hommes s'occuperont de visiter les palissades, et de remplacer les pieux qui ne seraient pas en bon état, les autres vont visiter les armes et les charger. Tout le monde est-il ici? — Non, répondit Patrice, l'Ours-Gris est dans la forêt.

Je vais aller le chercher, dit Jacques. — Oh est-il? — Au défilé, par delà le saut de Castor. — Diab! c'est loin, et nous avons besoin de vous pour les palissades. — Vous avez raison, chasseur, dit Lucy en s'avançant au milieu du cercle, tous les hommes sont nécessaires ici; moi qui ne puis être utile, je vais prendre le canot, et avant une heure je vous ramènerai le squatter.

Tous les colons se récrièrent à cette proposition. — Le danger est pour tous, tous doivent se dévouer, dit la jeune fille. S'élançant aussitôt dans un léger canot d'écorce qui était attaché au rivage, elle décrocha la chaîne, et, se penchant sur les avirons, s'éloigna rapidement.

« A suivre. »

Feuilleton du Journal de Roubaix du 20 NOVEMBRE 1876.

LUCY

PAR G. DE BEUGNY D'HAGERUE CHAPITRE XI DIX ANS PLUS TARD (Suite).

Cependant Anna Duncan avait fait appeler Toby, et, lui montrant Lucy, lui avait dit : — Mon fils, venez embrasser votre fiancée.

Le jeune homme, dont le cœur ne battait pas une pulsation de plus devant un tel gré, qui plusieurs fois s'était trouvé à deux pas d'un ours affamé sans qu'une ligne de son visage se fût plissée, le hardi chasseur, en présence de cette jeune fille qui s'appuyait timidement sur sa mère, se sentit trembler; il restait cloué sur le sol, sans avoir la force de faire un pas en avant.

— Eh bien! lui dit sa mère, êtes-vous fâché de la nouvelle que je vous annonce? — Ah! ma mère, c'est le plus grand bonheur que j'aie jamais pu rêver. — On bien avez-vous peur? — Oui, mère, j'ai peur... de n'être pas digne d'elle. Puis, s'avançant vers la jeune fille,

il mit un genou à terre, lui prit la main, y appuya les lèvres en disant ce seul mot :

— Merci. Lucy, avec un gracieux sourire : — Relevez-vous, Toby; on ne s'agenouille que devant Dieu. — C'est vrai, mais pour moi, Lucy, vous êtes une image de Dieu. Si j'aime le bien, si j'ai horreur de tout ce qui est mal, c'est à vous que je le dois. Je vous aime, parce que depuis que je suis en âge de comprendre vous m'êtes apparue comme un ange descendu sur la terre; j'aurais rougi de faire un acte, de dire une parole qui pût me rendre indigne de vous; toute pensée même que je n'aurais pas pu vous avouer me faisait honte, et je la repoussais de mon esprit.

— Et moi aussi Toby, je vous aime parce que vous avez été bon pour moi et pour les autres. Quand j'ai été enlevée à ma famille, vous êtes le premier qui m'avez témoigné de l'affection; il y a là pour moi un souvenir qui ne s'effacera jamais; et depuis vous avez toujours été mon appui, mon guide, mon protecteur; aussi j'ai foi en vous et je suis certaine que jamais vous ne me faillez.

Lucy, en présence de sa mère, en présence de Dieu qui nous voit et nous entend, je jure d'être toujours tout à vous, de me dévouer pour vous; je promets que, tant que j'aurai un souffle de vie, je l'emploierai à écarter de vous les dangers et les souffrances;

je promets de ne penser qu'à vous, de vous aimer que vous... — Merci, mon ami, je compte sur votre parole, et moi aussi, je prends l'engagement solennel de n'aimer jamais que vous... Le mariage qui venait d'être décidé ne pouvait cependant pas se conclure de suite; il fallait attendre le passage du missionnaire qui, nous l'avons dit, ne venait qu'une fois chaque année. Tout dans la colonie continuait à marcher comme d'habitude; seul, le fils aîné du squatter, Jacques, paraissait de plus en plus sombre. Souvent il s'enfonçait dans le Désert ou dans la forêt vierge, sous prétexte de chasser, et passait quelquefois des semaines entières sans reparaitre. Depuis dix ans que les Irlandais avaient fondé la colonie de Clamorg'han, ils n'avaient pas eu à se plaindre des Indiens. Leur liaison avec l'Ours-Gris, et la présence de l'Ours-Gris parmi eux, étaient sans doute pour beaucoup dans la tranquillité dont ils avaient joui; mais ils le devaient aussi à une autre raison. Quoi qu'il en ait dit la férocité des Peaux-Rouges, ces pauvres enfants du Désert sont naturellement doux. La plupart des atrocités qu'ils ont commises contre les blancs n'ont été trop souvent, il faut bien l'avouer, que des vengeances et des représailles. La tribu indienne la plus voisine de Clamorg'han était celle de Pawnees-Serpents, une des moins sanguinaires du Nouveau-Monde. Dès les premiers